

## Le Plan Sport et Territoire (PST)

### *Rappel : le fonctionnement du Mouvement sportif en France*

---

Le CNOSF est une association reconnue d'utilité publique dont les membres sont les fédérations sportives. Il constitue l'unique représentant du Comité International Olympique (CIO) sur le territoire français et est également l'unique représentant du mouvement sportif français sur le territoire national et international.

Pour mener à bien ses missions dans les territoires, le CNOSF s'appuie sur ses structures déconcentrées : **les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS), les Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (CTOS).**

Ces structures ont pour mission principale de **décliner dans les territoires les orientations et les actions initiées par le CNOSF**. A l'échelle de leur territoire, ces structures **représentent le mouvement sportif auprès des pouvoirs publics** et mettent en œuvre tout type d'action de soutien concourant au développement du sport local, en collaboration et en appui de leurs membres, les Ligues et Comités des fédérations sportives.

### *Contexte de la création du PST*

---

La **réforme territoriale** a été l'opportunité saisie par le Mouvement olympique et sportif territorial pour entamer un travail de remise en perspective de son rôle et de sa gouvernance au service du développement du sport dans les territoires.

C'est pourquoi le CNOSF a initié le projet d'un Plan Sport et Territoire (PST) à mettre en place à l'échelle d'un même territoire régional, au service du mouvement sportif. Cette démarche nécessite **une vision partagée** par les CDOS, CROS et CTOS présents à l'échelle d'une même région. Le PST, outil stratégique commun, est décliné par chaque structure dans un plan d'actions établi sur la durée d'une Olympiade (4 ans).

### *Les finalités du PST*

---

- Assurer une cohérence de l'action des CDOS, CROS et CTOS avec les enjeux et objectifs des projets fédéraux ; en lien avec les principales thématiques retenues (cf. partie suivante : la mise en œuvre du PST)

# Les enjeux du secteur sportif

- Assurer un maillage territorial équilibré pour renforcer une représentation homogène du Mouvement olympique et sportif territorial auprès des partenaires publics et privés ;
- Valoriser les bonnes pratiques et favoriser la montée en compétences des structures par la mutualisation ;

## *La mise en œuvre du PST*

---

Quatre thématiques ont été identifiées par le CNOSF en concertation avec les CDOS, CROS et CTOS, comme étant des actions nationales déléguées.

- **Sport & Santé et Bien-être**
- **Sport & Education et Citoyenneté**
- **Sport & Professionnalisation**
- **Sport & Politiques publiques**

A ces thématiques s'ajoute un axe d'action :

- **La promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024**

Ces missions synthétisent à la fois les thèmes portés par le CNOSF dans ses actions au niveau national et les différents projets menés au niveau local par les CDOS, CROS et CTOS au service des clubs et des structures déconcentrées des fédérations.

Les 4 thématiques se veulent **complémentaires** de celles déjà actives sur les territoires et qui forment le cadre dans lequel les CDOS, CROS et CTOS développent l'ensemble de leur projet (actions dites territoriales).

Les collectivités territoriales (régions, départements, communes, EPCI), les services déconcentrés de l'État (directions régionales, directions départementales) et tout acteur financeur sur le territoire ont également leurs propres axes stratégiques et schémas de développement. Ceux-ci sont naturellement pris en compte par les CDOS/CROS/CTOS dans l'élaboration des PST.

## *Calendrier*

---

La démarche d'élaboration des PST a été présentée à l'ensemble du réseau lors des Assises des CDOS, CROS et CTOS **en janvier 2017**.

# Les enjeux du secteur sportif

La réflexion sur le PST a toutefois déjà débuté depuis plusieurs mois du fait des spécificités territoriales et des démarches de fusion pour certains CROS, conformément à la refonte de la carte administrative de la réforme territoriale. Le travail collaboratif autour d'un PST par région est inscrit dans les nouveaux statuts des CDOS/CROS/CTOS dont l'adoption commence dès le début de l'année 2018.

La période d'action de ce premier PST durera ainsi jusqu'aux nouvelles Assemblées générales électives des CDOS, CROS et CTOS, c'est-à-dire jusqu'au printemps 2021.

## *Le DLA & le PST*

---

Dans le cadre de la mise en place du PST, les CDOS, CROS et CTOS sont amenés à solliciter le DLA pour réaliser un accompagnement sur ce sujet.

Cela peut concerner les différentes étapes successives liées au PST : un accompagnement à la formalisation du PST, à la mise en œuvre pratique, à la collaboration entre CDOS et CROS d'un même territoire sur ce sujet...

## *Qui contacter ?*

---

- Le CR DLA Sport
- Le [CDOS, CROS ou CTOS](#) de votre territoire

## *Pour en savoir plus*

---

- Site internet du CNOSF
- Fiche acteurs : « Le mouvement olympique au service du sport », téléchargeable sur le site internet du CR DLA Sport

Avec le soutien de

